

DEPARTEMENT
49 - MAINE ET LOIRE
—
ARRONDISSEMENT
DE CHOLET
—
LYS-HAUT-LAYON
—

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit Février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 5 Février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

OBJET :

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, M. PINEAU, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. HUMEAU, Mme BAUDONNIERE, M. ALIANE, Mme BREVET, Mme CHARRIER, Mme CRAMOIS, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme ROY, Mme HUBLAIN, M. PERCHER, Mme ROUAULT-BERNIER, Mme ILLAN, M. MATIGNON, M. DALLOZ,

ADMINISTRATION
GENERALE

Dénomination Zone d'activités de
la Loge-Vihiers

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. BREVET, Mme CADU, Mme FONTAINE, Mme FOURNIER,

Etaient absent(e)s excusé(e)s M. ALGOET

Secrétaire de séance : Mme BREVET

Une nouvelle rue est en cours d'aménagement dans la zone d'activités de la Loge à Vihiers. Elle reliera à terme la rue Simone VEIL à la rue Jacques DELORS. Il est proposé de nommer cette nouvelle voie « rue Louise WEISS (1893-1983) », en hommage à cette journaliste française, doyenne du premier Parlement européen élu au suffrage universel en 1979.

Convocation du
12 Février 2021

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29, CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Nombre de conseillers
en exercice
35

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

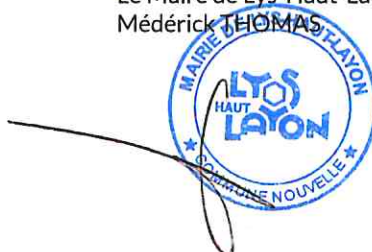
Conseillers présents
30

- de dénommer la nouvelle voie qui reliera à terme le rue Simone VEIL à la rue Jacques DELORS dans la zone d'activités de la Loge à Vihiers, « rue Louise WEISS (1893-1983) », comme indiqué sur le plan cadastral joint à la présente

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Marie-Françoise JUHEL en sa qualité de maire déléguée de la commune de Vihiers, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Sous-préfecture de Cholet le 25.02.2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médéric THOMAS



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 30/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

